



## Renvoyer de formation pas tres legalement

Par **celinebuf**, le **21/02/2011** à **15:35**

Bonjour,

je suis en formation professionnelle depuis le 06/09/10.

le 27/01/11 je me suis rendu a l administration pour contester ma rémunération, personne n'a pu me recevoir par contre le lendemain ma formatrice me remettait un avertissement pour comportement agité et comme quoi je n'avais pas le droit de contester la rémunération.

j ai refusée de signer.

j ai donc pris un rdv avec le responsable de formation(celui qui m avait mis l avertissement)pour éclaircir les faits.

un rdv ,le 08/02/11 qui s est très bien passé et qui clôturait la situation

mais j ai finalement reçu un mail le 16/02/11 pour convocation au grand responsable le 18/02/11 11H00 .

conclusion du rdv du 18/02/11 on va faire commission de discipline et vous renvoyer

je précise que ce vendredi 18/02/11 nous sommes en week-end a midi .

lundi 21/02/11 je suis appelé a l accueil a 8H30,on me remet un compte rendu du rdv de vendredi 18/02/11 qui se transforme d un coup en compte rendu de commission de discipline et un autre papier qui mentionne:

vous vous êtes engagé a faire des efforts le 18/02/11 mais a ce jour la formatrice ne note aucun changement donc vous êtes renvoyés définitivement.

svp j ai besoin d aide

je sais plus quoi faire

merci

Par **Mediateur**, le **22/02/2011** à **17:59**

Madame,

Je suis étonnée de votre démarche visant à donner aux internautes une image négative de l'AFPA alors même que vous n'avez pas utilisé toutes les voies de recours qui vous sont offertes et dont vous avez été informée. Vous aviez notamment la possibilité de me solliciter en ma qualité de médiatrice de l'AFPA.

Je veux croire que cette démarche irréfléchie est à porter au compte de votre désarroi et

j'attends que vous me contactiez à l'adresse suivante : [mediation@afpa.fr](mailto:mediation@afpa.fr).

La Médiatrice de l'AFPA

Par **celinebuf**, le **09/03/2011** à **16:28**

A Madame La Médiatrice de l'AFPA

"Vous aviez notamment la possibilité de me solliciter en ma qualité de médiatrice de l'AFPA. " Comptez- vous me répondre un jour??

je met un message sur ce forum, le lendemain j'ai votre réponse, je vous envoie un mail quinze jour plus tard aucune réponse et un numéro de tel ou personne ne répond jamais

Je ne comprend pas trop à quoi vous servez puisque aujourd'hui mon seul recours possible est les tribunaux

Par **Mediateur**, le **10/03/2011** à **20:27**

Madame,

Votre situation est bien prise en compte et les services sociaux qui vous accompagnent le savent. L'instruction de votre dossier nécessite un peu de temps. Car si, vous vous considérez être victime d'une sanction injuste, d'autres personnes et notamment vos collègues de formation, ont signalé la considérer justifiée pour les perturbations que votre comportement pendant la formation a pu générer pour elles et pour leur propre réussite.

Le médiateur doit entendre toutes les parties et pas seulement les services de l'AFPA. Vos collègues au sein de la formation ont le droit de s'exprimer sur les préjudices que vous auriez pu éventuellement leur occasionner.

Ce travail de recueillement est en cours.

Par **celinebuf**, le **11/03/2011** à **09:41**

Madame La Médiatrice de l'AFPA

impossible de vous joindre, mis a part dans ce forum ou la vous me répondez de suite... vous me dites que mon dossier est cours,mais vous ne m avez même pas contacté pour avoir tout les éléments .

Je vous demande donc svp de me recontacter aujourd'hui,je vous envoie un mail avec mes coordonnées

merci  
cordialement